

Décision

Générale

colonial

Décision n° 40-256-1918 Congés.

n° 40-256-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

28 février 1918

Numéro JO

n° 256 du 28/02/1918

Date du numéro

28 février 1918

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à passer en France a été accordé à M. Lorient de Rouvray Rédacteur métropolitain, Chef du Service des l'05103 et Télégraphes. Il lui sera à cet effet délivré des réquisitions de passage pour lui et sa famille composée de sa femme et d'une fillette de 12 ans. Conformément aux propositions du Conseil M. de Rouvray a été autorisé, à titre exceptionnel à voyager en 1re classe ; mais il emboursera à la Colonie le supplément de dépense qu'entraînera la réquisition de sa femme et de sa fille qui ne peuvent voyager à une classe inférieure à la sienne.